

PROTOCOLE DE LA 7^{ème} SESSION
DE LA COMMISSION MIXTE PERMANENTE
CHARGÉE DE L'EXECUTION DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, LE
GOUVERNEMENT DE LA REGION WALLONNE ET LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE D'UNE
PART,
ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE POLOGNE D'AUTRE PART

**PROGRAMME DE TRAVAIL
2017-2019**

Varsovie, le 14 décembre 2016

SOMMAIRE

I Préambule	6
II Programme de travail 2017–2019.....	8
III Projets	10
TITRE 1 Affaires sociales.....	10
TITRE 2 Littérature et langue française	17
TITRE 3 Culture et éducation/formation.....	24
TITRE 4 Recherche scientifique.....	42
TITRE 5 Ressources naturelles/environnement.....	53
TITRE 6 Développement régional.....	57
TITRE 7 Tourisme	59
TITRE 8 Bourses	66
IV Conditions générales et financières.....	70
A. Conditions générales	70
B. Conditions particulières.....	73
V Dispositions finales	77
Annexe : Index des Fiches- Projets	

ABREVIATIONS

Wallonie-Bruxelles

AWEX : Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers ;

COCOF : Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale ;

FNRS : Fonds national de la Recherche scientifique ;

MFWB : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

SPOW : Réseau des parcs scientifiques en Wallonie ;

SPW : Service public de Wallonie ;

UCL : Université catholique de Louvain ;

ULB : Université libre de Bruxelles ;

ULG : Université de Liège ;

FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles ;

WBI : Wallonie-Bruxelles International ;

WBT : Wallonie-Bruxelles Tourisme.

Pologne

MSWiA : Ministère de l'Intérieur et de l'Administration ;

KSAP : Ecole nationale de l'Administration publique ;

MKiDN : Ministère de la Culture et du Patrimoine national ;

MNiSW : Ministère de la Science et de l'Enseignement Supérieur ;

MSZ : Ministère des Affaires étrangères ;

MEN : Ministère de l'Education nationale ;

La commission mixte permanente, créée en application de l'Accord de coopération conclu à Bruxelles le 10 octobre 1996 entre le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale d'une part, et le Gouvernement de la République de Pologne d'autre part, a tenu sa septième réunion à Varsovie, les 13 et 14 décembre 2016.

Le Président de la délégation de la République de Pologne souhaite la bienvenue à la délégation de la Communauté française, de la Région wallonne et de la COCOF et présente les membres de sa délégation :

DELEGATION POLONAISE

Jakub Skiba, Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de l'Administration, Coprésident de la Commission Mixte Pologne – Wallonie-Bruxelles

Artur Orzechowski, Ambassadeur de la République de Pologne à Bruxelles

Izabela Najda-Jędrzejewska, Directrice adjointe au Département de la Coopération Internationale au MSWiA

Adam Hałaciński, Directeur adjoint au Département de la Politique européenne au MSZ

Barbara Skólska, Chef de service au Département de la Coopération Internationale au MSWiA

Katarzyna Banaszekiewicz, Chef de Service au Département de la Politique européenne au MSZ

Piotr Turzański, Conseiller au Département de la Stratégie et de la Coopération internationale au MEN

Witold Kadenaci, Expert principal au Département de la Coopération Internationale au MSWiA

Agata Nowicka, Experte principale au Département de la Politique européenne au MSZ

Teresa Mikulska, Experte principale au Département de la Coopération Internationale au MKiDN

Anna Majda, Experte au Département de la Coopération Internationale au MNiSW

Wojciech Gilewski, interprète

Agnieszka Chodorowska, interprète

La Présidente de la délégation de la Communauté française, de la Région wallonne et de la COCOF (également dénommées Wallonie-Bruxelles) exprime ses remerciements pour le bon accueil reçu et présente les membres de sa délégation :

DELEGATION DE WALLONIE-BUXELLES

Pascale Delcomminette, Administratrice Générale de WBI, Coprésidente de la Commission Mixte Pologne – Wallonie-Bruxelles

Franck Pezza, Délégué Wallonie-Bruxelles à Varsovie

Jonathan Bangels, Chef de service Pologne à WBI

Sébastien Noël, Attaché principal, Relations internationales et suivi des directives européennes, Service Public Francophone Bruxellois

Annie Lassoie, Attachée au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, activités multilatérales européennes

Michel Janowski, Chargé de mission auprès de Wallonie-Bruxelles Tourisme

Isabelle Batutiako, Assistante au service Pologne à WBI

Sylwia Wandziuk-Obłuska, Conseillère à la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie

Agnieszka Pac, Assistante à la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie.

I. Préambule

La Pologne considère la Belgique comme un partenaire important au sein de l'UE et de l'OTAN, avec lequel elle entretient une coopération bilatérale étroite à tous les niveaux : politique, économique, culturel et social. La Pologne souligne l'importance des liens historiques entre les deux pays, dont la participation de la 1^{ère} division blindée sous le commandement du général Stanislaw Maczek à des combats de libération sur le territoire de la Belgique en 1944. L'année 2019 marquera le 100^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques polono-belges, ce qui témoigne du dynamisme de ces relations, et de celui de la coopération avec Wallonie-Bruxelles en particulier.

Les Parties ont souligné l'importance particulière de cette réunion qui se situe à la fin d'une année marquée par le 20^e anniversaire de la signature de l'accord entre la Pologne, Bruxelles et la Wallonie. Tout ce qui a été accompli jusqu'à présent, par le biais de nombreux projets communs et un dynamisme soutenu dans les relations bilatérales, démontre la nécessité et le potentiel de développement de cette coopération, dans des secteurs qui ont des répercussions concrètes au sein des deux sociétés.

Les Parties ont commencé par évaluer la mise en œuvre du programme de travail 2014-2016. Elles se félicitent des projets réalisés dans le cadre de l'ancien Programme et se réjouissent du taux élevé de réalisation de ces projets, notamment en matière d'activités culturelles. Sur base de cette évaluation, les deux Parties ont convenu du présent Programme de travail pour les années 2017-2019.

Les deux Parties ont pu constater leur intérêt mutuel et celui de leurs opérateurs pour les domaines de la recherche, de l'éducation, de la coopération universitaire, du développement économique régional ainsi que pour la promotion de leurs artistes et créateurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Programme de travail, les Parties renforceront la coopération régionale et économique, y compris en matière de commerce et d'investissement. Elles viseront une présence croissante d'entreprises nationales sur les marchés de la Pologne, de la Wallonie et de Bruxelles.

Les Parties veilleront à promouvoir la coopération au niveau de la société civile et à la développer tant sur le plan régional que local, notamment en favorisant les jumelages des villes et des régions, comme le montre le magnifique exemple de la Province de Liège et la Voïvodie de Petite Pologne qui célèbrent en 2016 le 20^{ème} anniversaire de la signature de la Charte d'Amitié.

Les deux Parties se réjouissent particulièrement des activités qui favorisent le dialogue interculturel et le rapprochement entre les sociétés, parmi lesquelles la promotion de la culture francophone et la célébration annuelle des Journées de la Francophonie au mois de mars jouent un rôle essentiel.

Les deux Parties favoriseront l'organisation d'événements dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et en matière d'expositions. Elles prendront des mesures permettant le partage des expériences en matière d'industries créatives et de culture.

Les Parties soutiendront tout particulièrement la coopération susceptible de s'intégrer dans le cadre des programmes européens pour les perspectives financières 2014-2020. Conscientes de l'importance croissante, tant sur le plan économique que social, des relations interrégionales, elles favoriseront notamment tout partenariat permettant la mise en réseau et l'échange d'expériences dans le cadre du Programme Interreg V C – Interreg EUROPE cofinancé par le FEDER.

Elles poursuivront leur collaboration en inscrivant leur action dans l'esprit de la défense et la promotion de l'Etat de droit et des droits de l'homme, en particulier pour ce qui concerne la réglementation du travail, la protection sociale et le développement durable.

À l'occasion du centenaire de l'indépendance de la Pologne, qui aura lieu en 2018, les deux Parties encourageront leurs institutions à s'engager dans la réalisation de projets culturels liés à la célébration solennelle de cet événement. Les deux parties encourageront l'organisation d'activités ayant pour but la mise en valeur de cet anniversaire notamment par l'organisation d'expositions, de concerts, de conférences et de rencontres.

Si lors de l'évaluation à mi-parcours du présent Programme, il apparaît que certains projets ne connaissent pas de mise en œuvre, les deux Parties pourront initier, de commun accord, en fonction des moyens financiers disponibles, de nouveaux projets dans un des secteurs prioritaires.

II. Programme de travail 2017-2019

Après un examen attentif des différents projets introduits, les Parties conviennent de concentrer, en 2017-2019, leur coopération bilatérale autour des thèmes prioritaires suivants :

➤ Education :

- Coopération entre instituts supérieurs et universités, notamment dans les domaines de la recherche scientifique, de la langue française et de la littérature francophone de Belgique ;
- Promotion des échanges interuniversitaires ;
- Soutien aux projets liés à l'intégration européenne ;
- Pour Wallonie-Bruxelles en particulier, la coopération en matière d'enseignement du français, notamment via la mise à disposition de lecteurs dans les universités polonaises ainsi que d'un lecteur dans le cadre du projet des Classes francophones de Silésie ;

➤ Entrepreneuriat, politique d'innovation et développement territorial :

- Coopération en matière d'innovation technologique et coopération entre parcs scientifiques ;
- Coopération entre clusters / pôles de compétitivité wallons et polonais, en particulier dans les domaines des sciences du vivant, du transport et de la logistique, de l'aéronautique et de l'aérospatial, et des technologies environnementales ;

➤ Culture :

- Soutien aux événements culturels en matière d'expositions, d'arts visuels, de danse, de musique, etc. ;

➤ Tourisme :

- Avec un accent particulier sur la valorisation du Patrimoine industriel ;

➤ Affaires sociales :

- Soutien permettant le renforcement professionnel des intervenants dans les secteurs des Affaires sociales et de la Santé.

La Commission mixte approuvera le Protocole de la sous-commission scientifique pour les années 2017 – 2019 après accord des autorités concernées, prévu pour le premier trimestre de 2017. Les informations détaillées concernant les projets approuvés seront ajoutés au présent Programme de Travail sous forme d'annexe.

III. Projets

TITRE 1 ***AFFAIRES SOCIALES***

FICHE 1

Le travail comme une forme de rétablissement - intégration professionnelle des personnes souffrant de troubles mentaux

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur Commission communautaire française

L'Administration de la Commission
communautaire française, en partenariat avec
les opérateurs de terrain

Sebastien NOEL, Attaché principal
Relations internationales et suivi des directives
Européennes
Rue des Palais, 42

BE - 1030 Bruxelles

T +32 2 800 85 00-interne 500 ; G +32 498 58 81
33 ; snoel@spfb.brussels

Service public francophone bruxellois

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Office de Voïvodie de Grande Pologne
à Poznań
Monika Donke - Cieślewicz - Directeur adjoint du
Département de la Politique Sociale
et de la Santé

al. Niepodległości 16/18

PL - 61-713 Poznań

Tél.: + 48 61 854 18 25

donke@poznan.uw.gov.pl

Résumé du projet

Le projet vise à développer des échanges d'expériences et de pratiques entre professionnels pour favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées.

Le taux d'emploi des personnes handicapées et des personnes qui souffrent de troubles psychiques comme les personnes schizophrènes n'est pas élevé en Pologne et en Belgique. Il est effectivement constaté une méconnaissance du handicap générant stéréotypes et discriminations à l'embauche et des entraves à l'accessibilité des bâtiments publics et entreprises pour les personnes en situation de handicap. Les personnes handicapées elles-mêmes ne se sentent pas par ailleurs encouragées à se perfectionner professionnellement ou à mener une activité professionnelle.

Objectifs

Des actions seront donc entreprises auprès des professionnels

- pour améliorer les qualifications professionnelles des personnes handicapées mentales et des personnes qui souffrent de troubles psychiques en vue de s'engager dans une recherche d'emploi dans le circuit ordinaire ou adapté ;
- pour sensibiliser, conseiller et accompagner le secteur des entreprises dans l'engagement de ce public spécifique.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB (COCOF) :

Accueil

2017 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

Envois

2017 : envoi de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : envoi de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : envoi de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2017 : envoi de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : envoi de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : envoi de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

Accueils

2017 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

Pour les trois projets COCOF, les « envois » et les « accueils » comprennent deux jours de voyage et trois jours pleins de travail sur place.

FICHE 2

« L'intégration sociale des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles psychiques »

Opérateur Commission communautaire française

L'Administration de la Commission communautaire française, en partenariat avec les opérateurs de terrain

Sebastien NOEL, Attaché principal
Relations internationales et suivi des directives Européennes

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles
T +32 2 800 85 00-interne 500 ; G +32 498 58 81 33 ; snoel@spfb.brussels

Service public francophone bruxellois

Opérateur Pologne

L'Office de la Voïvodie de Lodz

Agnieszka Łukomska-Dulaj– Dyrektor Wydziału Rodziny i Polityki Społecznej

Piotrkowska 104

PL - 90-926 Łódź

Tel.: + 48 42 664 20 02

ps@lodz.uw.gov.pl

Description du projet

Le but du projet est d'entreprendre de nouvelles démarches au niveau de l'administration gouvernementale visant la promotion de nouvelles méthodes de soutien en faveur des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles psychiques.

Les échanges de bonnes pratiques et la mise en place d'initiatives concertées entre les partenaires de la coopération doivent contribuer à favoriser l'intégration des personnes concernées et à lutter contre leur exclusion sociale.

Objectifs

Les partenaires développeront des activités qui viseront à :

- créer des conditions favorables au maintien ou à l'acquisition de l'autonomie des bénéficiaires ;
- s'appuyer sur les ressources des bénéficiaires ;
- valoriser le volontariat ;
- encourager la participation des usagers.

Moyens :

A charge de WB (COCOF) :

Accueils

2017 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

Envois

2017 : envoi de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : envoi de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : envoi de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2017 : envoi de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : envoi de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : envoi de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

Accueils

2017 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

Pour les trois projets COCOF, les « envois » et les « accueils » comprennent deux jours de voyage et trois jours pleins de travail sur place.

FICHE 3

« Lutte contre la violence familiale et protection des victimes de la violence familiale »

Opérateur Commission communautaire française

L'Administration de la Commission communautaire française, en partenariat avec les opérateurs de terrain

Sebastien NOEL, Attaché principal
Relations internationales et suivi des directives Européennes

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles
T +32 2 800 85 00-interne 500 ; G +32 498 58 81 33 ; snoel@spfb.brussels

Service public francophone bruxellois

Opérateur Pologne

L'Office de la Voïvodie de Warmia-Mazurie

Ewa Korycka, pełniąca obowiązki kierownika
Oddziału Zabezpieczenia Społecznego, Wydział
Polityki Społecznej

al. Marszałka Józefa Piłsudskiego 7/9

PL - 10-575 Olsztyn

Tel: 89/523-22-59

ewa.korycka@uw.olsztyn.pl

Reconduction d'un projet qui a démarré en 2016

Description du projet

Chaque année, une thématique sera traitée en priorité :

- Les formes de soutien et de prise en charge des victimes de violences ;
- La prise en charge des auteurs de la violence ;
- La prévention de la violence.

Objectifs

Le projet vise :

- au renforcement des compétences des personnes responsables de la mise en œuvre de la politique sociale, en particulier ceux qui sont directement impliqués dans la question de la violence familiale et conjugale dans les administrations locales, en mettant l'accent sur la résolution de problèmes et la prévention de la violence familiale et conjugale ;
- à promouvoir auprès des responsables de la mise en œuvre de la politique sociale des mécanismes efficaces de prévention de la violence familiale et conjugale ;

- à la mise en place d'initiatives sociales locales dans le domaine de la prévention de la violence familiale et conjugale.

Moyens :

A charge de WB (COCOF) :

Accueils

2017 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

Envois

2017 : envoi de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : envoi de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : envoi de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2017 : envoi de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : envoi de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : envoi de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

Accueils

2017 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

Pour les trois projets COCOF, les « envois » et les « accueils » comprennent 2 jours de voyage et trois jours pleins de travail sur place.

TITRE 2
LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISES

FICHE 4

L'approche interculturelle polono-belge dans l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Haute École Francisco Ferrer de Bruxelles
Dominique Daems – administratrice déléguée
de la Fontaine 4

B - 1000 Bruxelles

Tel.: +32 (0) 3222795811

marie-claire.hoebanx@he-ferrer.eu

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Uniwersytet Zielonogórski
Elżbieta Jastrzębska - Directrice du Département
de la Filologie Romane

al. Wojska Polskiego 71A

PL- 65-762 Zielona Góra

Tel.: +48 606 328 969

e.jastrzebska@in.uz.zgora.pl

Résumé du projet

Le projet valorisera la recherche relative à l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère et contribuera au développement de sa dimension interculturelle et créative grâce à l'étude des relations polono-belges aux différents niveaux de la vie sociale et culturelle avec un accent particulier sur le tourisme.

Objectifs

Le projet vise à mobiliser des chercheurs polonais et belges autour de la problématique des interactions polono-belges et à les encourager à l'action commune.

L'élaboration d'un manuel interculturel d'enseignement/apprentissage du français du tourisme et préparation d'un guide interculturel polono-belge. Organisation d'un colloque international de bilan.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

Accueils

2018 : accueil de cinq (5) experts polonais pendant cinq (5) jours

Envois

2017 : envoi de cinq (5) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : envoi de six (6) experts de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

Frais de publication (2018) : 500 EUR

Frais liés à l'organisation du colloque (2018) : 500 EUR

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2018 : envoi de cinq (5) experts polonais pendant cinq (5) jours

Accueils

2017 : accueil de cinq (5) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de six (6) experts de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

FICHE 5

Poétiques de la modernité et de la postmodernité en Belgique francophone

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Archives et Musée de la Littérature (Bruxelles)
Université de Liège

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateurs Pologne

Université UAM de Poznan
Université UP de Cracovie
Université UMCS de Lublin
Université de Varsovie

Résumé du projet

Le projet trouve son origine dans la coopération fructueuse qui se déroule depuis plus de 20 ans entre, d'une part, les quatre universités polonaises mentionnées et, d'autre part, les Archives et Musées de la Littérature. Ce projet entend élargir et approfondir les résultats obtenus durant les précédents Programmes de travail. Il reste inscrit dans le déploiement de l'étude et la diffusion spécifique des Lettres belges de langue française dans le contexte polonais et européen.

Objectifs

Diffuser l'enseignement et l'étude de la littérature belge de langue française dans les universités polonaises et promouvoir cette littérature de manière générale en Pologne. Chaque université polonaise partenaire du projet a ses objectifs spécifiques particuliers qui sont décrits dans les différentes fiches-projets.

Par rapport aux années précédentes, ce projet souhaite développer une coopération de nature interuniversitaire entre les Universités polonaises et les Universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

2017 :

Accueils

- accueil de quatre (4) chercheurs polonais pendant cinq (5) jours

Envois

- Envoi de quatre (4) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Bourses

- Quatre mensualités de bourse de spécialisation et de recherche (une par Université polonaise)

2018 :

Accueils

- accueil de quatre (4) chercheurs polonais pendant cinq (5) jours

Envois

- envoi de quatre (4) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Bourses

- Quatre mensualités de bourse de spécialisation et de recherche (une par université polonaise)

2019 :

Accueils

- accueil de quatre (4) chercheurs polonais pendant cinq (5) jours

Envois

- Envoi de quatre (4) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Bourses

- Quatre mensualités de bourse de spécialisation et de recherche (une par université polonaise)

A charge de chaque université polonaise :

2017 :

Accueils

- accueil d'un expert de la FWB pendant cinq (5) jours

Envois

- envoi d'un chercheur et d'un étudiant

Colloque

- Organisation du colloque annuel

2018 :

Accueils

- accueil d'un expert de la FWB pendant cinq (5) jours

Envois

- envoi d'un chercheur et d'un étudiant

Colloque

- Organisation du colloque annuel

2019 :

Accueils

- accueil d'un expert de la FWB pendant cinq (5) jours

Envois

- envoi d'un chercheur et d'un étudiant

Colloque

- Organisation du colloque annuel

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière des Universités polonaises impliquées.

Les deux parties coordinatrices souhaitent que ce projet prenne progressivement un caractère nettement plus interuniversitaire, notamment en intégrant d'autres universités de la FWB. En ce qui concerne les moyens du côté FWB, en 2017, ils seront partagés entre AML et ULG. A partir de 2018, 25 % des moyens seront attribués aux échanges avec les AML (en privilégiant les séjours des chercheurs polonais à Bruxelles) et 75% à l'ULG et à d'autres Universités de la FWB.

FICHE 6

Raconter, un acte culturellement marqué

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Université catholique de Louvain (UCL) – Jean-Louis TILLEUIL – Professeur

Place de l'Université 1

B - 1348 Louvain-la-Neuve

Tél.: +32 (0) 56 48 68 96

jean-louis.tilleuil@uclouvain.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Université de Gdansk

Tomasz SWOBODA – Professeur

Wita Stwosza 51

PL- 80-308 Gdansk

Tél.: +48 503 009 167

swoboda@ug.edu.pl

Résumé du projet

Ce projet permettra de situer différents systèmes narratifs dans un large champ de problèmes liés à l'évolution des formes d'expression dans la culture contemporaine. Cette diversité des productions culturelles (XIXe-XXIe siècles), verbales, iconiques ou verbo-iconiques, fera l'objet d'une analyse comparée visant à mettre au jour les modalités spécifiques de narration.

Les rencontres successives entre chercheurs belges et polonais, ainsi que la participation dans les colloques internationaux organisés par le partenaire belge, ont abouti à une première coopération bilatérale de 2014 à 2016. Le présent projet de coopération bilatérale repose sur la volonté partagée des équipes partenaires de pérenniser la collaboration et, conséquemment, la qualité du travail scientifique qu'elle induit.

Objectifs

Une monographie qui recensera les résultats des recherches menées dans le cadre de la coopération universitaire sera publiée au terme du programme. Une place toute particulière sera réservée aux jeunes chercheurs performants des deux équipes, entendu que leur sollicitation scientifique constitue l'un des objectifs du programme.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

Accueils

2017 : accueil de deux (2) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de deux (2) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de six (6) experts polonais pendant cinq (5) jours

Envois

2017 : envoi de deux (2) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : mission de quatre (4) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : mission de deux (2) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Divers

Frais d'organisation du colloque et publication d'une monographie 2000,00 EUR max. (2019)

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2017 : envoi de deux (2) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : envoi de deux (2) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : envoi de six (6) experts polonais pendant cinq (5) jours

Accueils

2017 : accueil de deux (2) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de quatre (4) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de deux (2) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

TITRE 3
CULTURE ET ÉDUCATION/FORMATION

Culture

1. Littérature

1.1. Les parties soutiendront les traductions d'œuvres littéraires et de pièces de théâtre écrites par des auteurs nationaux. Pour atteindre cet objectif la Communauté française soutiendra l'accueil de traducteurs polonais au sein du Collège d'Europe de traducteurs littéraires à Seneffe. La Communauté française communique à la partie polonaise l'opportunité du soutien de la part du Ministère de la Communauté française accordé à des traducteurs et des éditeurs polonais en matière de traduction d'œuvres d'auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La partie polonaise encourage les représentants de Wallonie-Bruxelles intéressés par les traductions de la littérature polonaise à prendre part à des programmes coordonnés par l'Instytut Książki, dont ©POLAND, programme consacré à la traduction.

1.2. Les parties déclarent qu'en fonction des ressources financières disponibles, elles se montreront favorables à des initiatives de diffusion dans le domaine de la lecture et des projets relatifs à la coopération entre les bibliothèques.

1.3. Les parties encourageront des initiatives qui visent une connaissance mutuelle de la production dans le domaine des bandes dessinées.

2. Événements artistiques

2.1. Les parties, dans la limite de leurs ressources, soutiendront la participation de leurs artistes et leurs groupes artistiques à des festivals de théâtre, de musique et de danse organisés sur le territoire de l'autre Partie. La partie polonaise souligne en particulier le souhait du Théâtre Wielki de Poznan de développer des coproductions avec des institutions similaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.2. Les parties favoriseront la promotion de compositeurs de l'autre Partie et soutiendront l'organisation d'ateliers dans le domaine de la musique.

3. Musées et expositions

3.1. Les deux Parties apporteront leur soutien à la coopération entre les musées de leurs pays respectifs, y compris l'échange de personnel de ces organismes.

3.2. Les deux parties encourageront les expositions sur le territoire de leur propre pays.

3.3. Wallonie-Bruxelles souligne l'intérêt du projet d'exposition « Chemin des Mines » (présenté par Olivier Van Rossum et Nathalie Hennecart) et demande à la partie polonaise de l'aider à trouver un partenaire pour ce projet.

3.4 Wallonie-Bruxelles souligne l'intérêt du projet d'exposition numérique « Walloon Steel Legacy » présenté par l'Atelier de l'Imagier et demande à la partie polonaise de l'aider à trouver un partenaire pour ce projet. A cet effet, la partie Wallonie-Bruxelles envisagera, en fonction de ses disponibilités financières, de financer la mission de 2 représentants de l'Atelier de l'Imagier en Pologne pendant 4 jours en 2017.

4. Cinéma

4.1. Les Parties soutiendront la participation de leurs créateurs de cinéma et leurs films sur des festivals internationaux de cinéma organisés sur le territoire de l'autre Partie conformément au règlement interne de ces festivals.

4.2. Les Parties faciliteront l'organisation des revues de cinéma. Les informations sur leur organisation seront convenues par des organismes compétents.

4.3 Les Parties encourageront une coopération directe entre les institutions en matière de partage des expériences quant à la numérisation et la diffusion du patrimoine cinématographique.

5. Visites d'étude

Les Parties soutiendront l'organisation de visites d'étude des spécialistes de l'ensemble des domaines de la culture dans le cadre d'une coopération directe entre des organismes compétents des deux Parties. Des conditions détaillées de l'organisation et du financement des visites d'étude seront convenues par ces organismes.

Éducation

1. Enseignement

1.1 La Partie polonaise détachera, dans le cadre des besoins d'un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française, un didacticien spécialiste de la langue et de la littérature polonaise.

Chaque didacticien spécialiste de la langue et de la littérature polonaise détaché remplira ses obligations pendant la durée du détachement selon les conditions d'emploi par un établissement d'enseignement supérieur. Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur se réserve le droit de résiliation du contrat de détachement, après consultation préalable du centre universitaire de la Communauté française qui emploie le didacticien concerné. L'objectif consiste à enseigner la langue polonaise en tant que langue étrangère et à diffuser la culture polonaise. Le didacticien peut être détaché pour la période jusqu'à quatre ans. La Partie polonaise cofinancera le séjour de cette personne, conformément aux conditions financières et juridiques dans le cas des contrats de détachement dans des centres universitaires à l'étranger.

1.2 La partie polonaise souligne l'intérêt du projet « La formation professionnelle sans frontière » (Académie de Lodz – Kuratorium Osviaty w Lodzi) et du projet « Professions en voie de disparition – le patrimoine culturel des régions » (Office de la Voïvodie de Lodz) et demande à Wallonie-Bruxelles de chercher un partenaire pour ces projets.

1.3 Les deux parties vont poursuivre la coopération en faveur de l'introduction de l'enseignement de la langue polonaise dans les écoles de la FWB, dans le cadre du programme OLC (Ouverture aux Langues et aux Cultures) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.4 WBI poursuivra la mise à disposition de lecteurs au sein des Universités polonaises ainsi que dans le projet des classes francophones de Silésie. Pour l'année académique 2016-2017,

WBI poursuit la mise à disposition d'un conseiller pédagogique (à mi-temps) dans le projet des classes francophones de Silésie et d'un lecteur au sein des institutions suivantes : l'Université de Varsovie, l'Université de Silésie, l'Université de Cracovie, l'Université de Poznan et l'Université de Technologie de Gliwice (à mi-temps).

Pour les années suivantes, Wallonie-Bruxelles International se réserve le droit de revoir son positionnement relativement à la mise à disposition du conseiller pédagogique et des lecteurs dans les institutions susmentionnées.

1.5 WBI informe la Partie polonaise qu'il continuera de prendre en charge en 2017 la licence CAIRN attribuée aux universités de Varsovie et Poznan. Le financement de ces licences auprès des universités des pays concernés est réévalué par WBI chaque année, sur base des statistiques de consultation fournies par le CAIRN.

1.6 La Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique du Ministère de la FWB signale que :

- les projets des établissements d'enseignement supérieur repris dans le présent Programme, qu'ils concernent la recherche, l'échange d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants, ou encore les bourses de spécialisation, sont conformes aux missions des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts, missions définies à l'article 2, alinéa 2, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
- l'article 8 du même décret précise que "chaque établissement d'enseignement supérieur jouit de la liberté de mener et d'organiser ses activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, en vue de remplir au mieux ses différentes missions."
- ces missions s'inscrivent dans une dimension essentielle de collaborations et d'échanges internationaux. La réalisation des différents projets, cohérents et bien présentés, contribuera à l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles en renforçant leur visibilité et leur attractivité en Pologne.

1.7 La Cocof et la partie polonaise soulignent l'intérêt d'une coopération entre écoles secondaires d'hôtellerie. A cet effet, ces deux parties en fonction de leurs disponibilités financières organiseront une mission d'identification entre l'Institut Emile Gryzon et une école de Pologne à identifier dans la perspective d'échanges entre enseignants.

FICHE 7**Expositions de photographies et rencontres****Coordonnateur WB**

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

CROISE REGARD asbl

Vincent Verhaeren, Président

71 rue des Béguinettes

B - 1170 Bruxelles

Tél.: +32 2 673 87 17

vincentverhaeren@yahoo.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

LTF Association des Photographes de Lodz

Slawomir Grzanek président de LTF et Tadeusz

Halatek

102, ul Piotrkowska

PL- 90-004 Lodz

Tél.: +48 42 633 09 82

sgrzanek@wp.pl

Résumé du projet

Depuis 1994, LTF et Croiseregard se rencontrent tous les 2 ans, une fois à Bruxelles, une fois à Lodz. En 2017, ce sera leur 13e rencontre photographique, liée au Festival de la Photographie de Lodz (25 avril – 15 mai), le Fotofestival.

Objectifs

Organiser des expositions croisées de la création photographique à Lodz et Bruxelles.

Durée du projet:

3 ans

Moyens

A charge de WB:

2017: 1000€ pour le transport des oeuvres

2019: 1000€ pour le transport des oeuvres

A charge de l'opérateur polonais:

2017: accueil, repas et vernissage de l'exposition, plaquette avec le programme

2019: accueil, repas et vernissage de l'exposition, plaquette avec le programme

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

FICHE 8**Regards croisés****Coordonnateur WB**

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Institut National Supérieur des Arts du Spectacle
et Techniques de diffusion (INSAS)

Laurent Gross – Directeur

8, Rue Thérésienne

B - 1000 Bruxelles

Tél. : +32 02 511 92 86

direction@insas.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Państwowa Wyższa Szkoła Filmowa, Telewizyjna
i Teatralna im. Leona Schillera w Łodzi
(PWSFTviT)

Marcin Malatyński Plénipotentiaire de Recteur
pour la Coopération Internationale

Targowa 61/63

PL- 90-323 Łódź

Tél.: +48 42 275 4690

mmalatynski@filmschool.lodz.pl

Résumé du projet

Le projet « Regards croisés » est une expérience enrichissante pour perfectionner la formation pour les étudiants INSAS et PWSFTviT. Pendant un mois, ceux-ci vont réaliser un film documentaire dans une situation proche des conditions professionnelles. Au cours des années 2010 à 2016 sept documentaires courts-métrages ont été réalisés dans le cadre de cette coopération.

Objectifs

Réalisation : chaque année scolaire deux documentaires courts-métrages par équipe mixte polonaise-belge sous la supervision artistique de professeurs d'universités d'accueil ; durant les années 2017-2019 seront réalisés six documentaires courts métrages. Le but est ensuite de présenter ces films une fois terminés en Pologne et en Wallonie-Bruxelles et de les proposer à différents festivals de courts métrages.

Dans une perspective plus large, le projet « Regards croisés » a été créé pour améliorer l'orientation des étudiants dans le milieu du cinéma, qui base de plus en plus ses actions sur le modèle des coproductions internationales.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

2017

Envois

Deux (2) envois d'étudiants de l'INSAS

Bourses

- deux (2) mensualités de bourse de spécialisation et de recherche pour étudiants PWSFTviT

2018

Envois

Deux (2) envois d'étudiants de l'INSAS

Bourses

- deux (2) mensualités de bourse de spécialisation et de recherche pour (étudiants PWSFTviT)

2019

Envois

Deux (2) envois d'étudiants de l'INSAS

Bourses

- deux (2) mensualités de bourse de spécialisation et de recherche pour (étudiants PWSFTviT)

A charge de l'opérateur polonais :

2017

Envois

Deux (2) envois d'étudiants de l'PWSFTviT

Accueils

- accueil de deux (2) étudiants de l'INSAS pendant un (1) mois

2018

Envois

Deux (2) envois d'étudiants de l'PWSFTviT

Accueils

- accueil de deux (2) étudiants de l'INSAS pendant un (1) mois

2019

Envois

Deux (2) envois d'étudiants de l'PWSFTviT

Accueils

- accueil de deux (2) étudiants de l'INSAS pendant un (1) mois

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

FICHE 9**D'avant en arrière****Coordonnateur WB**

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Centre wallon d'Art contemporain - La
Châtaigneraie

Marie-Hélène Joiret - Directrice

19, Chaussée de Ramioul

B - 4400 Flemalle

Tél.: +32 4 275.33.30

marie-helene@wac.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Muzeum Narodowe w Szczecinie

Marlena Chybowska-Butler - Conservatrice

Staromłyńska 27

PL- 70-561 Szczecin

Té.: +48 503 009 167

m.chybowska@muzeum.szczecin.pl

Résumé du projet

Création d'une exposition internationale qui réunirait des professeurs et des artistes associées à des écoles d'art, celle de La Cambre, de la Ville de Liège (Académie des Beaux-Arts) et celle de Szczecin.

L'exposition sera présentée au Musée d'art contemporain, Département du Musée national de Szczecin, mais aussi au Centre wallon d'art contemporain - La Châtaigneraie.

Parallèlement, participation à la Biennale de la Baltique en 2017 et 2019.

Objectifs

Poursuivre les partenariats et les collaborations entre le Musée national de Szczecin et le Centre wallon d'Art contemporain - la Châtaigneraie.

Mettre en avant le développement dynamique d'une jeune académie d'art en Pologne et initier une collaboration entre celle-ci et des écoles d'art wallonnes et bruxelloises bien établies comme La Cambre ou l'Ecole supérieure des Arts de Liège.

Augmenter l'intérêt pour l'art contemporain auprès du large public en Pologne et en Wallonie.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

2017 : envoi de 3 personnes pendant 3 jours

2018 : envoi de 6 artistes avec camionnette (1.000 € max.)

Transport des œuvres (5.000 € max.)

2019 : accueil de 5 personnes pendant 5 jours

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2019 : envoi de cinq (5) experts polonais pendant cinq (5) jours

Accueils

2017 : accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant trois (3) jours

2018 : accueil de six (6) experts de Wallonie-Bruxelles pendant six (6) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

FICHE 10

Le développement linguistique et artistique des milieux scolaires et artistiques polonais par la promotion de la dramaturgie et du théâtre belge francophone en Pologne

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Administration générale de la Culture
Silvie Philippart de Foy – Responsable de la
promotion internationale
Boulevard Léopold II, 44
B - 1080 Bruxelles
Tél.: +32 (0) 478 250724
silvie.philippart@cfwb.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Drameduction - Centre International de
Théâtre Francophone en Pologne
Jan Nowak - Directeur
Kcyńska 12/1
PL- 62-110 Damasławek
Tél.: +48 661 368 015
jean.novaque@gmail.com

Résumé du projet

Drameduction œuvre pour la promotion du théâtre contemporain francophone et de l'apprentissage de la langue française par le théâtre en Pologne. Il s'agit donc d'une activité éducative tant sur le plan théâtral que linguistique.

Objectifs

L'objectif principal de ce projet est le développement linguistique et artistique des milieux scolaires et artistiques polonais. L'autre objectif est la promotion de la dramaturgie francophone belge contemporaine en Pologne. Le développement linguistique doit motiver les gens à découvrir la culture de la FWB tandis que la découverte de cette culture doit motiver les autres à apprendre la langue française. Le développement linguistique et artistique permettra le rapprochement des deux cultures et leur osmose.

Les porteurs du projet souhaitent atteindre ces buts via différentes actions, parmi lesquelles la traduction, publication et diffusion des pièces de théâtre des auteurs de la Fédération dans le milieu théâtral et littéraire polonais. Cela passera également par l'organisation de résidences d'écriture, d'un Festival de Théâtre francophone pour étudiants et pour lycéens, l'organisation de tournées de spectacles francophones, ainsi que d'ateliers et de conférences.

Durée du projet : 3 ans

Moyens :

A charge de WB :

Accueils

2017 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2017 ; 2018 ; 2019 :

Envois

- Frais de voyage pour la mission de un (1) expert de Wallonie-Bruxelles (programme "Traduire - Publier - Diffuser")
- Frais de voyage pour la mission de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles (Résidence d'écriture „10 sur 10")
- Frais de voyage pour la mission d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles (Résidence d'écriture individuelle)
- Frais de voyage pour la mission de deux(2) experts de Wallonie-Bruxelles (Festival International de Théâtre)
- Frais de voyage pour la mission de quatre (4) experts de Wallonie-Bruxelles (La tournée francophone d'une compagnie belge) – confirmé pour 2017 et 2018
- Frais de voyage pour la mission de un (1) expert de Wallonie-Bruxelles (Séjour dans le cadre des activités de la Dramathèque)
- Frais de voyage pour la mission de deux (2) experts de Wallonie-Bruxelles pendant trois (3) jours (Foire Internationale du livre de Cracovie)

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2017 : mission de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : mission de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : mission de trois (3) experts polonais pendant cinq (5) jours

2017 ; 2018 ; 2019 :

Accueils

- accueil de un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours (programme „Traduire - Publier - Diffuser")
- accueil de trois (3) experts de Wallonie-Bruxelles pendant seize (16) jours (Résidence d'écriture „10 sur 10")
- accueil d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant trente (30) jours (Résidence d'écriture individuelle)

- accueil de deux (2) experts de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours (Festival International de Théâtre)
- accueil de quatre (4) experts de Wallonie-Bruxelles pendant vingt (20) jours (La tournée francophone d'une compagnie belge)
- accueil de un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours (Séjours dans le cadre des activités de la Dramathèque)
- accueil de deux (2) experts de Wallonie-Bruxelles pendant trois (3) jours (Foire Internationale du livre de Cracovie)

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

FICHE 11

Classes francophones de Silésie – développement de l’enseignement du français, la promotion de la culture de la Belgique francophone et de la francophonie en Pologne

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

1. Association polonaise – Europe des Langues et des Cultures

Renata Klimek-Kowalska – Coordinatrice,
vice-présidente

Kokoszycka 85 A

PL- 44-313 Wodzisław Śląski

Tél.: +48 607 344 334

kowalska.renia@gmail.com

2. Ecole Polytechnique de Silésie à Gliwice -
Département des langues étrangères

3. Powiat et Ville de Pszczyna

Résumé du projet

Le projet lancé à l’occasion du premier Forum Francophone de Pszczyna avait pour objectif d’augmenter le nombre d’élèves dans les écoles polonaises qui apprennent le français renforcé. Grâce à l’organisation de formations pour les enseignants, de rencontres avec des autorités locales, de concours lors du Festival de la Francophonie en Silésie et d’expositions, les porteurs du projet ont voulu susciter l’intérêt des jeunes Polonais pour la culture des pays francophones.

Au cours des années 2005-2016, grâce au soutien de WBI notamment, le projet des Classes francophones en Silésie s’est développé. Son succès est aujourd’hui incontestable. Environ 70 enseignants de la région de Silésie ont déjà rejoint le projet, et environ 50 classes francophones existent dans la région.

Objectifs

- permettre aux enseignants et élèves polonais d’organiser des visites du lecteur et de participer aux ateliers linguistiques avec un natif, encourager les élèves à dialoguer en français,
- connaître et promouvoir les régions de Wallonie et Bruxelles, construire des ponts entre ces régions et la Silésie et établir des liens avec les partenaires belges,
- diffuser le matériel éducatif et promotionnel de WBI et de la langue française en Pologne,
- motiver les élèves à apprendre le français, pour qu’il ne soit pas seulement une matière

scolaire, mais également un outil réel d'apprentissage et de travail, une façon de voyager, de s'ouvrir aux autres,

- aider les enseignants à préparer les élèves aux examens DELF et assurer la conduite de la page web www.frankofonia.pl

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

2017/2018/2019

- Lecteur–conseiller pédagogique pour les Classes francophones en Silésie et le Département des langues étrangères de l'Ecole Polytechnique de Silésie à Gliwice
- Deux (2) formations / séminaires de formation par an pour les enseignants du réseau des Classes francophones et des membres de l'association Europe des Langues et des Cultures
- Participation éventuelle d'artistes durant le Festival de la Francophonie en Silésie (mars-avril) (prise en charge financière : max. 3 billets d'avion)
- Stages linguistique à Louvain-la-Neuve (CEDEFLES) (2 bourses d'été destinées à des professeurs)
- Stages à l'ULB à Bruxelles (2 bourses d'été destinées à des étudiants)
- Prix du concours Wallonie-Bruxelles
- Au cours de l'une des trois années de réalisation du projet (2017, 2018 ou 2019), accueil d'un professeur pour un stage de courte durée.

A charge de l'opérateur polonais :

2017/2018/2019

Prise en charge du logement du lecteur par l'Ecole Polytechnique de Silésie

Coordination générale du projet

Remarque

La mise à disposition du lecteur est soumise aux conditions du point 1.4 du chapitre « Education » au Titre 3.

FICHE 12**Francophonie – la langue française et la culture francophone****Coordonnateur WB**

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Ośrodek Rozwoju Edukacji (Centre pour le Développement de l'Éducation - Ministère de l'Éducation Nationale)

Anna Susek - spécialiste

Aleje Ujazdowskie 28

PL 00-478 Warszawa

Tel: (+48) 22 345 37 00

anna.susek@ore.edu.pl**Résumé du projet**

Le Centre pour le Développement de l'Éducation, créé en 2010, est un établissement public de niveau national qui relève de la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale. Il a pour mission d'élaborer les lignes directrices de la politique polonaise en matière d'éducation. Il doit également veiller à la mise à niveau et à l'amélioration des qualifications des professionnels de l'éducation.

Objectifs

L'objectif du projet est de perfectionner les compétences des professionnels de l'éducation dans le domaine de la culture francophone et de les sensibiliser à la diversité culturelle des pays francophones. Ce perfectionnement des compétences des enseignants dans ce domaine devrait par la même occasion induire l'éveil d'un intérêt des élèves polonais pour la langue et la culture francophone, et ce qu'elle véhicule. Il devrait populariser l'idée de la francophonie et de ses atouts dans les écoles polonaises et susciter une envie de mobilité des élèves polonais dans les pays francophones.

Pour réaliser ce projet il est prévu d'améliorer les techniques d'enseignement des professeurs polonais en organisant des ateliers, en assurant des formations par l'envoi d'experts de Wallonie-Bruxelles ; en permettant aux enseignants d'intégrer, en fonction des possibilités d'accueil au sein de groupes déjà constitués, des formations proposées par l'IFC (Institut de Formation continue) en lien avec l'apprentissage de la langue française et l'exploitation du patrimoine culturel à l'école ; en donnant aux enseignants des outils et informations détaillées concernant les pays et la culture francophone. Il s'agira également d'élaborer des matériaux éducatifs afin de les publier sur le site Internet du Centre pour le Développement de l'Éducation.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

Envois

2017 : deux (2) envois d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant trois (3) jours

2018 : deux (2) envois d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant trois (3) jours

2019 : deux (2) envois d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant trois (3) jours

A charge de l'opérateur polonais :

Accueils

2017 : deux (2) accueils d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant trois (3) jours

2018 : deux (2) accueils d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant trois (3) jours

2019 : deux (2) accueils d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant trois (3) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

FICHE 13**De Flémalle à Varsovie, parcours d'enfants****Coordonnateur WB**

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Service Enfance et Enseignement de la
Commune de Flémalle

Francis Vanmeeteren, Chef de bureau
administratif et conseiller pédagogique

22 rue de Flémalle-Grande

B - 4400 Flémalle

Tél.: +32 4 235 11 12 ou 0495 75 03 18

Francis.vanmeeteren@flemalle.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Zespol Zlobkow M. St. W-wy

Aleksandra Olszewska, Psychologue

46, Zespol Zlobkow m. St. Warszawy, Zlobek

Té.: +48 883 938 087

aolszewska@zlobki.waw.pl

Résumé du projet

Organisation de missions croisées d'étude sur le fonctionnement des structures accueillantes de la petite enfance. Chaque mission fera l'objet de journées d'observation et de travail sur des thématiques spécifiques dans les crèches avec le personnel local et les pouvoirs communaux. La dernière année sera organisée à Flémalle une conférence internationale de restitution des productions des différentes missions.

Echanges de bonnes pratiques autour de la place à accorder à la parentalité dès la naissance, au sein de crèches et des classes d'accueil, autour de la communication entre familles et agents d'éducation, autour de la continuité entre famille et structure d'accueil, autour de l'apport d'outils spécifiques propres à optimiser l'intégration des enfants à besoins spécifiques, à observer dans les structures des crèches de Varsovie, à construire, à adapter dans les structures flémalloises.

Echanges de bonnes pratiques autour du développement de l'autonomie de l'enfant, à observer dans les structures flémalloises, à construire, à adapter dans les structures de Varsovie. Renforcement des capacités des formateurs.

Objectifs

Echanges de bonnes pratiques et théorisation de celles-ci en lien avec les recherches en psychologie de l'enfant et les situations administratives spécifiques en vue d'améliorer le développement de l'autonomie dans les crèches: quels buts, quels moyens? Quelles organisations? Quels outils? Quelles interventions de la part du personnel?

Durée du projet:

3 ans

MoyensA charge de WB:

2017: 1) accueil d'une délégation de 5 agents PL pendants quatre (4) jours
2) envoi de 5 agents WB pendant quatre (4) jours

2018: 1) accueil d'une délégation de 5 agents PL pendants quatre (4) jours
2) envoi de 5 agents WB pendant quatre (4) jours

2019: 1) accueil d'une délégation de 5 agents PL pendants quatre (4) jours
2) envoi de 5 agents WB pendant quatre (4) jours
3) organisation d'une conférence de restitution à Flémalle

A charge de l'opérateur polonais:

2017: 1) accueil d'une délégation de 5 agents WB pendants quatre (4) jours
2) envoi de 5 agents PL pendant quatre (4) jours

2018: 1) accueil d'une délégation de 5 agents WB pendants quatre (4) jours
2) envoi de 5 agents PL pendant quatre (4) jours

2019: 1) accueil d'une délégation de 5 agents WB pendants quatre (4) jours
2) envoi de 5 agents PL pendant quatre (4) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais. Suite à la demande de la Fondation Zielone Domy, partenaire historique du projet, il sera fait en sorte que chaque année, et dans la mesure du possible, une des missions d'un expert de WB en Pologne se déroule au moment de leur colloque annuel, la prise en charge de l'accueil de l'expert pendant la durée du colloque (Maximum 3 jours) étant à charge de la Fondation Zielone Domy. Le cas échéant, et en fonction de ses possibilités budgétaires, WBI pourra envisager la prise en charge d'une mission supplémentaire pour assurer la participation d'un expert de Wallonie-Bruxelles à ce colloque.

TITRE 4
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
TITRE 5
RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

FICHE 14

Détection et identification spécifique de deux *Ascaridoidea* responsables de maladies zoonotiques dans des échantillons environnementaux – Optimisation des outils actuels pour un meilleur rendement des analyses

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Université catholique de Louvain (UCL) – Jean-Luc Gala – Professeur

Centre de Technologies Moléculaire Appliquée

Clos Chapelle-Aux-Champs 30

B - 1200 Bruxelles

Tel.: +32 (0) 2/764.31.65

jean-luc.gala@uclouvain.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Akademia Wychowania Fizycznego im.

Eugeniusza Piaseckiego (AWF)

Wojciech Jarosz – Docteur

Zakład Biologii i Ochrony Środowiska

Królowej Jadwigi 27/39

PL- 61-871 Poznań

Tel.: +48 618355246

jarosz@awf.poznan.pl

Résumé du projet

La toxocarose ou « *Larva migrans* » est une maladie zoonotique causée par deux espèces différentes d'ascaris. La source la plus largement reconnue de l'infection humaine est l'ingestion de sols contaminés par des œufs de *Toxocara*. Dans la plupart des cas, l'infection reste asymptomatique. Cependant, certains patients peuvent développer une toxocarose.

Objectifs

L'objectif principal de la recherche est de mettre en place, un outil de diagnostic pratique et fiable pour l'analyse en routine d'échantillons environnementaux potentiellement contaminés par des *Ascaridoidea* responsables d'infections humaines.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

Accueils

2017 : accueil d'un (1) expert polonais pendant cinq (5) jours

2018 : accueil d'un (1) expert polonais pendant cinq (5) jours

2019 : accueil d'un (1) expert polonais pendant cinq (5) jours

Envois

2017 : envoi d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : envoi d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : envoi d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

A charge de l'opérateur polonais :**Envois**

2017 : envoi d'un (1) expert polonais pendant cinq (5) jours

2018 : envoi d'un (1) expert polonais pendant cinq (5) jours

2019 : envoi d'un (1) expert polonais pendant cinq (5) jours

Accueils

2017 : accueil d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : accueil d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : accueil d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

FICHE 15**Team challenge in computer and management engineering****Coordonnateur WB**

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Université de Mons

Pierre Manneback, président du Département informatique et gestion, Faculté polytechnique

9, rue de Houdain

B - 7000 Mons

Tél.: +32 65 37 40 50

Pierre.manneback@umons.ac.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Ecole Polytechnique de Poznan

Département de l'informatique

Andrzej Jaskiewicz

Ul. Piotrowo 3

PL- 60-965 Poznan

Té.: +48 61 665 34 20

Andrzej.jaskiewicz@put.poznan.pl

Résumé du projet

Organisation d'un challenge interuniversitaire de résolution d'un problème dans le domaine des TIC sur le modèle des Projets d'expertise digitale et logicielle ou Google Hashcode.

Objectifs

Compléter la formation des futurs ingénieurs dans le cadre d'un échange international en renforçant leurs compétences en matière de résolution d'un challenge numérique en équipe internationale, de maîtrise de la communication interéquipe internationale avec des donneurs d'ordre et enseignants/coachs, de gestion de projets de grande envergure et au-delà des frontières, d'appréhension d'une autre culture et de la diversité européenne.

Retombées scientifiques potentielles : inscriptions en formation doctorale dans l'université partenaire, voire en co-tutelle, échanges accrus entre enseignants, publications communes.

Retombées sur l'emploi: amélioration de l'employabilité des étudiants par une expérience à l'international.

Durée du projet:

3 ans

Moyens

A charge de WB:

Envois

2017: envoi de 6 personnes (Professeurs et enseignants) de WB pendant cinq (5) jours

2019: envoi de 6 personnes (Professeurs et enseignants) de WB pendant cinq (5) jours

Accueils

2018: accueil de 12 personnes (enseignants et étudiants) de Pologne en WB pendant cinq (5) jours

A charge de l'opérateur polonais:

Accueils

2017: accueil de 6 personnes de WB pendant cinq (5) jours

2019: accueil de 6 personnes de WB pendant cinq (5) jours

Missions

2018: mission de 12 personnes en WB pendant cinq (5) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais et des possibilités financières de WBI.

L'Opérateur polonais dispose d'un budget de 10.000 PLN pour chaque année de coopération.

FICHE 16

Matériaux bio-sourcés et recyclés pour une construction durable

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Université de Liège
Luc Courard – Professeur
Département ArGEnCO - Secteur GeMMe
Chemin des chevreuils, 1
B – 4000 Liège
Tel.: +32 (0) 4-366-93-50
Luc.Courard@ulg.ac.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Ecole Polytechnique de Varsovie
Andrzej Garbacz – Doyen, Professeur
Wydział Inżynierii Łądowej; Instytut Inżynierii
Budowlanej
Al. Armii Ludowej 16
PL- 00-637 Warszawa
Tel.: +48 22-660-64-81
a.garbacz@il.pw.edu.pl

Résumé du projet

Le projet de recherche est une continuation de la coopération antérieure entre l'Ecole Polytechnique de Varsovie et l'Université de Liège dans le domaine de la construction durable. L'un des éléments essentiels de la mise en œuvre du développement durable est l'utilisation de matériaux provenant de la démolition de bâtiments, ainsi que des liants alternatifs.

Objectifs

L'objectif global du projet concerne le développement de bétons préfabriqués auto-compactants à base de granulats recyclés de maçonnerie et de béton en utilisant notamment la technique de 3D printing.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

Accueils et bourses

2017 : accueil d'un (1) expert polonais pendant quatre (4) jours
bourse d'un (1) étudiant-chercheur de l'Université de Technologie de Varsovie (2 mois)
2018 : accueil de deux (2) experts polonais pendant quatre (4) jours
2019 : accueil d'un (1) expert polonais pendant quatre (4) jours
bourse d'un (1) étudiant-chercheur de l'Université de Technologie de Varsovie (2 mois)

Envois

2017 : envoi d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

2018 : envoi de deux (2) experts de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

2019 : envoi d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

A charge de l'opérateur polonais :**Envois**

2017 : envoi d'un (1) expert polonais pendant quatre (4) jours

Envoi d'un (1) étudiant-chercheur à l'Université de Liège

2018 : envoi de deux (2) experts polonais pendant quatre (4) jours

2019 : envoi d'un (1) expert polonais pendant quatre (4) jours

Envoi d'un (1) étudiant-chercheur à l'Université de Liège

Accueils

2017 : accueil d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

2018 : accueil de deux (2) experts de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

2019 : accueil d'un (1) expert de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

FICHE 17

Suivi des changements environnementaux dans les archives continentales au cours des derniers siècles en Europe : variabilité d'origine naturelle et perturbations anthropiques

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Université de Liège

Nathalie Fagel, Professeure

Faculté des Sciences, Département de Géologie

U.R. Argiles Géochimie et Environnements
sédimentaires (AGEs)

Quartier Agora, Allée du 6 août 17, b18

B - 4000 Liège

Tél.: +32 4 366 22 09

nmattiel@ulg.ac.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Ecole Polytechnique de Silésie à Gliwice

Barbara Sensula, Professeure associée

Institut de Physique – Centre de la Science –
éducation

Konarskiego 22b

PL- 40-100 Gliwice

Té.: +48 32 237 22 54

Barbara.sensula@polsl.pl

Résumé du projet

Ce projet vise à suivre les changements environnementaux sur le continent européen au cours des derniers siècles caractérisés par une forte variabilité climatique attribuée aux variations de l'activité solaire mais aussi aux activités humaines exerçant une pression environnementale sur les écosystèmes en particulier depuis la Révolution industrielle.

Objectifs

Analyser et comparer la signature géochimique d'archives biologiques (cernes d'arbres, épines de pins) et sédimentaires (tourbière, lac) pour lesquelles une chronologie est préétablie. L'objectif est de déceler la variabilité d'origine naturelle (climatique) des perturbations liées aux activités humaines.

Une meilleure compréhension de l'impact du climat et de la pollution atmosphérique locale et régionale dans les environnements sensibles aux perturbations extérieures dans nos régions pour mieux gérer leur préservation.

Transfert de compétences scientifiques et collaboration en laboratoire.

Durée du projet:

3 ans

Moyens

A charge de WB:

2017:

- accueil de deux (2) experts PL (14jours)
- envoi de deux (2) experts WB (14 jours)
- 1 mensualité de bourse de spécialisation et de recherche

2018:

- accueil de deux (2) experts PL (14 jours)
- envoi de deux (2) experts WB (14 jours)
- 1 mensualité de bourse de spécialisation et de recherche

2019:

- accueil d'un expert PL (7 jours)
- envoi d'un expert WB (7 jours)
- 1 mensualité de bourse de spécialisation et de recherche

A charge de l'opérateur polonais:

2017:

- envoi de deux (2) experts PL (14 jours)
- accueil de deux (2) experts WB (14 jours)
- envoi d'un étudiant

2018:

- envoi de deux (2) experts PL (14 jours)
- accueil de deux (2) experts WB (14 jours)
- envoi d'un étudiant

2019:

- envoi d'un (1) expert PL (7 jours)
- accueil d'un (1) expert WB (7 jours)
- envoi d'un étudiant

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière de l'opérateur polonais.

FICHE 18**Développement de la géothermie dans la région de Lodz****Coordonnateur WB**

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Service public de Wallonie (SPW)

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Conseil du District de Zgierz

Résumé du projet

La Région de Lodz et plus particulièrement le district de Zgierz disposent d'importantes ressources en matière d'énergie géothermique souterraine.

Le projet vise dans son ensemble à l'élaboration d'une étude de faisabilité portant sur le développement de la première Centrale géothermique polonaise, avec ses différentes infrastructures d'accompagnement permettant l'utilisation de la chaleur résiduelle.

Objectifs

L'objectif porte sur l'organisation d'une visite en Wallonie, d'un groupe de représentants des autorités locales du District Zgierz et d'entrepreneurs locaux membres de la Section de Zgierz de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lodz. Pour les experts et entrepreneurs wallons, le projet pourrait constituer une opportunité unique de découvrir le potentiel d'investissement en Pologne et de les encourager à y développer d'importants projets.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A confirmer de part et d'autre.

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière des opérateurs polonais et de Wallonie-Bruxelles.

TITRE 6

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Partie polonaise souligne l'intérêt des projets « Mise à jour des spécialisations intelligentes à travers la mise en œuvre des processus de découverte entrepreneuriale » (Maréchalat de Silésie), « l'impact des Fonds européens sur le Développement de la Société civile » (Office de la Voïvodie de Lodz) « Le système de soutien des collectivités territoriales dans la réalisation des investissements dans la Voïvodie de Lodz et en Région wallonne sur base de l'expérience des deux parties » (Maréchalat de Lodz) et demande à Wallonie-Bruxelles de chercher des partenaires intéressés par ces projets.

La partie polonaise souligne l'intérêt du projet «L'entrepreneuriat social pour le développement local» (Region Lodz - le gouvernement local et Centre régional de la politique sociale à Lodz) et demande à Wallonie-Bruxelles de l'aider à trouver un partenaire pour ce projet.

TITRE 7
TOURISME

FICHE 19

Gestion des flux touristiques & immersion dans la réalité minière. Formation et perfectionnement réciproque des guides et accompagnateurs

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Wallonie-Bruxelles Tourisme (WBT)
Pierre Coenegrachts – Directeur Général
Rue Saint-Bernard, 30
B - 1060 Bruxelles
Tél.: +32 (0) 2 5040219
pierre.coenegrachts@walloniebruxellestourisme.be
BLEGNY-MINE asbl
Jacques Crul – Directeur
Rue Lambert Marlet, 23
B-4670 Blegny
Tél: +32 4 237 98 00
Jacques.crul@blegnymine.pl

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Urząd Marszałkowski Województwa Śląskiego
Adam Hajduga - Chef de la section de promotion
du patrimoine industriel
PL - 40-037 Katowice
Tél.: + 48 32 77 40 028
ahajduga@slaskie.pl
Muzeum Górnictwa Węglowego w Zabrzu
Katarzyna Paruzel– Spécialiste Projets
Wita Stwosza 51
PL- 41-800 Zabrze
Tél.: +48 32 630 30 91 wew. 2210
kparuzel@muzeumgornictwa.pl

Résumé du projet

Le Musée de l'Industrie Minière gère les sites patrimoniaux de la Mine Guido, de l'ancienne Mine Królowa Luiza (Reine Louise) et du « Boyau de Collecte principal ». La Mine de Blegny, le partenaire du projet, possède de nombreuses années d'expérience dans l'accompagnement et la transmission des connaissances relatives au patrimoine culturel minier. L'expérience du Musée de l'Industrie Minière en matière de gestion touristique et d'animation éducative est quant à elle bien moins développée. Contrairement aux Sites touristiques miniers wallons, celui de « Guido » dispose de galeries enfouies à plusieurs centaines de mètres sous terre, recréant les conditions authentiques du travail des mines... Un lieu idéal où la jeune génération des guides wallons pourra compléter son expérience. C'est peut-être la raison pour laquelle l'opportunité de mettre à profit les expériences réciproques est aussi importante.

Objectifs

Transfert de connaissances et d'expériences des personnes directement responsables de la gestion du flux touristique, du guidage et des activités éducatives, indispensables lors des différentes phases de l'accueil des visiteurs sur un ancien site minier et pour une meilleure perception de l'importance que représente pour les deux régions leur passé minier, le patrimoine dont elles ont hérité ainsi que la culture minière qui en résulte.

Durée du projet : 2 ans

Moyens

A charge de WB :

Accueils

2017 : accueil de six (6) experts polonais pendant cinq (5) jours

Envois

2018 : mission de six (6) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2017 : mission de six (6) experts polonais pendant cinq (5) jours

Accueils

2018 : accueil de six (6) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière des opérateurs polonais et de Wallonie-Bruxelles.

FICHE 20

La Gestion du patrimoine industriel UNESCO. Transfert du modèle et de l'expérience wallons vers les Sites candidats en Voïvodie de Silésie

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

1. Wallonie-Bruxelles Tourisme (WBT)
Pierre Coenegrachts – Directeur Général
Rue Saint-Bernard, 30
B - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0) 2 5040219
pierre.coenegrachts@walloniebruxellestourisme.be
2. BLEGNY-MINE asbl.
Jacques Crul – Directeur
Rue Lambert Marlet, 23
B-4670 Blegny
Tél: +32 4 237 98 00
Jacques.crul@blegnymine.pl

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

1. Urząd Marszałkowski Województwa Śląskiego
Adam Hajduga - Chef de la section de promotion du patrimoine industriel
PL - 40-037 Katowice
Tél.: + 48 32 77 40 028
ahajduga@slaskie.pl
2. Muzeum Górnictwa Węglowego w Zabrzu
Katarzyna Paruzel– Spécialiste Projets
Wita Stwosza 51
PL- 41-800 Zabrze
Tél.: +48 32 630 30 91 wew. 2210
kparuzel@muzeumgornictwa.pl
3. Association des amateurs de la terre de Tarnowskie Góry

Résumé du projet

Le projet repose sur un cycle de visites et d'ateliers auxquels participeront les experts chargés de la gestion et de la propagation du patrimoine de la culture industrielle, qui fait partie de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet permettra également de Développer les compétences et les connaissances en vue d'une candidature efficace à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO à travers la prise de connaissance des expériences wallonnes.

Objectifs

Développer les compétences et les connaissances en vue d'une candidature efficace à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et gestion efficace des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Durée du projet : 2 ans

Moyens

A charge de WB :

Accueils

2017 : accueil de six (6) experts polonais pendant quatre (4) jours

Envois

2018 : mission de six (6) experts de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2017 : mission de six (6) experts polonais pendant quatre (4) jours

Accueils

2017 : accueil de six (6) experts de Wallonie-Bruxelles pendant quatre (4) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière des opérateurs polonais et de Wallonie-Bruxelles.

FICHE 21

Echange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'exploitation et de fonctionnement des lacs artificiels situés en Małopolska et en Wallonie

Coordonnateur WB

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Opérateur WB

Wallonie-Bruxelles Tourisme (WBT)
Pierre Coenegrachts – Directeur Général
Rue Saint-Bernard, 30
B - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0) 2 5040219
pierre.coenegrachts@walloniebruxellestourisme.be

Les Lacs de l'Eau d'Heure asbl.
Vincent Lemercinier – Directeur
Route de la Plate Taille 99
B-6440 Boussu-lez-Walcourt
Tel : +32 71 50 92 92
v.lemercinier@lleh.be

Coordonnateur Pologne

MSWiA

Opérateur Pologne

Małopolska Organizacja Turystyczna
Paweł Mierniczak - Directeur
Rynek Kleparski 4/13
PL- 31-150 Kraków
Tél.: +48 12 421 16 04
pawelm@mot.krakow.pl

Résumé du projet

Aux trois lacs de Małopolska : Czorsztyn, Rożnow et Mucharskie s'offre une excellente opportunité d'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec le complexe des Lacs de l'Eau d'Heure, qui se double d'être à la fois le principal réservoir d'eau artificiel d'eau du Benelux, ainsi que le plus grand des sites touristiques wallons.

Objectifs

Inspiré par le complexe des lacs de l'EAU D'HEURE (LLEH), le projet se fixe pour principal objectif la recherche en Wallonie des connaissances et de l'expérience relatifs au développement du produit touristique que peuvent constituer les lacs artificiels avec leur environnement.

Durée du projet : 3 ans

Moyens

A charge de WB :

Accueils

2017 : accueil de cinq (5) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de cinq (5) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de cinq (5) experts polonais pendant cinq (5) jours

Envois

2017 : mission de cinq (5) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : mission de cinq (5) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : mission de cinq (5) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

A charge de l'opérateur polonais :

Envois

2017 : mission de cinq (5) experts polonais pendant cinq (5) jours

2018 : mission de cinq (5) experts polonais pendant cinq (5) jours

2019 : mission de cinq (5) experts polonais pendant cinq (5) jours

Accueils

2017 : accueil de cinq (5) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2018 : accueil de cinq (5) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

2019 : accueil de cinq (5) experts de Wallonie-Bruxelles pendant cinq (5) jours

Remarque

Le projet est accepté sous réserve d'une participation financière des opérateurs polonais et de Wallonie-Bruxelles.

TITRE 8
BOURSES

A. Bourses de spécialisation, de recherche, d'été et de stage offertes par WBI

1. Programme de bourses d'excellence

Wallonie-Bruxelles signale que, dans un contexte de mobilité et de mondialisation accrus, un programme de bourses d'excellence offertes sur une base multilatérale est mis en place par Wallonie Bruxelles International. Ces bourses viennent en appui au développement des [Pôles de compétitivité](#) (sciences du vivant, agro-industrie, aéronautique-spatial, génie mécanique, transport-logistique, technologies environnementales) déterminés par le [Plan Marshall 4.0 de la Wallonie](#).

Ce programme a, entre autres, pour objectifs :

- l'acquisition de connaissances et d'expertises au service des universités ;
- le transfert de compétences universitaires et de recherche ;
- le renforcement de la coopération interuniversitaire ;
- le développement de la mobilité des doctorants et des chercheurs de niveau postdoctoral, notamment dans un souci d'accroissement des compétences et des aptitudes linguistiques.

Dans ce cadre, Wallonie-Bruxelles octroie des bourses à des chercheurs étrangers désireux d'effectuer un programme de recherches postdoctorales dans l'une de ses universités et ce, prioritairement dans les domaines et secteurs liés au plan d'actions prioritaires mentionné ci-dessus.

Wallonie-Bruxelles prend en charge les frais de séjour des boursiers lauréats : cette prise en charge consiste en un versement mensuel, le remboursement des frais de mobilité internationale à concurrence d'un A/R et la souscription à plusieurs polices d'assurance si nécessaire.

A l'inverse, Wallonie-Bruxelles soutient ses jeunes diplômés et chercheurs désireux d'effectuer des recherches doctorales et postdoctorales dans une université étrangère.

Les candidatures sont à introduire directement par les candidats auprès de WBI.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-après : www.wbi.be/inwbi

2. Bourses de spécialisation et de recherche

La Communauté française de Belgique accordera, en outre :

- Neuf (9) mensualités de bourse en 2017, sept (7) mensualités en 2018 et Neuf (9) mensualités en 2019 dans les domaines de la langue et de la littérature françaises et de la recherche. L'ensemble de ces mensualités sont d'ores et déjà affectées aux projets repris au présent programme, tels que décrits dans les fiches.

3. Bourses d'été offertes par WBI

3.1. Quatre (4) bourses, concernant la participation à un stage de perfectionnement de la langue française dans le domaine des relations internationales. Cette formation sera organisée par l'Université de Mons (UMONS) et sera destinée aux diplomates ou fonctionnaires de l'administration polonaise ; l'appel aux candidats sera lancé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Administration (MSWiA) à l'administration polonaise et la sélection se fera en commun par le Secrétariat polonais de la Commission, le Ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne et la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie.

3.2. Cinq (5) bourses seront octroyées à des enseignants de français pour la participation à un stage de perfectionnement de la langue française – langue étrangère (UCL). Deux de ces stages seront réservés à des professeurs du projet « Classes francophones de Silésie ».

3.3. Par ailleurs, désireux de soutenir au mieux ce projet, WBI accordera également, chaque année, à deux étudiants de dernière année des Classes francophones de Silésie, une bourse d'été, en vue de suivre le stage de perfectionnement en langue française organisé par l'Université Libre de Bruxelles. La sélection des candidats sera opérée par la responsable du projet, en concertation avec le lecteur itinérant en place. Les dispositions financières relatives à l'octroi de cette bourse sont alignées sur celles des bourses prévues au point 4.2. des conditions financières (B. Conditions particulières). Les billets d'avion de ces deux étudiants seront pris en charge par la partie WB sur le budget « activités » de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie.

4. Bourses de stage.

La Communauté française et la Région wallonne octroieront ensemble chaque année huit (8) mensualités de bourse réparties comme suit :

4.1. Trois (3) bourses de deux (2) mois, dans des administrations en Wallonie et à Bruxelles, aux élèves de la KSAP (Ecole Nationale d'Administration Publique) afin de leur permettre de réaliser leurs stages internationaux.

- 4.2. Deux (2) mensualités de bourse par année seront octroyées pour des fonctionnaires polonais francophones pour un stage dans des administrations en Communauté française et en Région wallonne, par exemple : au Ministère de la Communauté française (Administration générale de la Culture), au Service public de Wallonie et à la COCOF.

L'information concernant ce stage sera diffusée par le MSWiA.

La sélection des candidats se fera en commun par le Secrétariat de la Partie polonaise de la CMP (MSWiA), le Ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne et la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie.

B. Bourses offertes par la Partie polonaise

1. Bourses de spécialisation et de recherche

La Partie polonaise accorde chaque année à la Communauté française deux (2) bourses de spécialisation (après le master) de neuf (9) mois chacune, et vingt-neuf (29) mensualités de bourses de recherches dans les institutions relevant des compétences du Ministre de la Science et de l'Enseignement supérieur.

2. Bourses d'été/d'hiver de langue et de la culture polonaise

La Partie polonaise propose à la Communauté française une offre annuelle de dix (10) bourses de cours d'été et quatre (4) bourses de cours d'hiver consacrées à la langue et à la culture polonaises (pour autant qu'un tel cours soit organisé dans l'année concernée). Si un cours d'hiver n'a pas lieu, il sera possible d'augmenter l'offre des bourses de cours de la période estivale.

IV. Conditions générales et financières

A. Conditions générales

Seront uniquement pris en compte les projets / échanges faisant l'objet d'un accord des deux Parties en Commission mixte, ou en réunion d'évaluation à mi-parcours. Sauf cas spécifiques déterminés entre les ministères concernés, les conditions suivantes seront d'application :

1. Pour les échanges de personnes

- Les frais de voyage aller / retour jusqu'au lieu de destination seront pris en charge par la Partie d'origine (« envoi »);
- Les frais de séjour et de logement seront pris en charge par la Partie d'accueil (« accueil »)

➤ Pour les séjours en Wallonie-Bruxelles

- Pour les séjours de courte durée (14 jours maximum) en Wallonie-Bruxelles :
 - a) lorsque l'accueil est organisé par WBI :
 - logement et petit déjeuner ;
 - indemnité journalière forfaitaire de 25 € (vingt-cinq euros) ;
 - les frais de déplacement locaux nécessités par le programme, les frais de traduction nécessaires lorsque ceux-ci sont spécialement prévus.
 - b) lorsque l'accueil est organisé par un tiers :
 - indemnité journalière forfaitaire de 80 € (quatre-vingts euros) couvrant le coût du logement
- Pour les séjours de longue durée (1 mois et plus) en Wallonie-Bruxelles :
 - soit une bourse mensuelle forfaitaire de 944,40 €/mois (neuf cent cinq euros quatre-vingt-cinq centimes) (montant indexé annuellement au 1er septembre) couvrant les frais de séjour et de logement + 24,79 €/mois (vingt-quatre euros septante-neuf centimes) (frais didactiques et de déplacement) ;
 - soit pour les stages de la KSAP et les stages en administration, une bourse mensuelle forfaitaire de 800 €/mois (huit cent

euros) en cas de prise en charge du logement par WBI, et de 1.250 €/mois (mille deux cent cinquante euros) en cas de prise en charge du logement par le stagiaire. Les frais de déplacement locaux nécessaires au stage sont également pris en charge pour un montant de 80 €/mois (quatre-vingt euros).

➤ Pour les séjours en Pologne

- Pour les missions et séjours de courte durée (14 jours maximum) en Pologne :
 - logement et prise en charge des repas complets
 - frais de déplacements à l'intérieur du pays, des traductions nécessaires.

Les frais de séjour pourront être modifiés par accord réciproque des deux Parties pour prendre en considération l'évolution du coût de la vie.

2. Procédures

Deux (2) mois au moins avant le déroulement d'une mission, la Partie d'origine communiquera, par l'intermédiaire de son Ambassade ou de sa Délégation, à la Partie d'accueil les renseignements suivants :

- Nom et qualité de l'expert, ainsi qu'un bref curriculum vitae ;
- Connaissances linguistiques ;
- Adresse de bureau, adresse courriel, numéros de téléphone ;
- Buts précis et détaillés de la mission.

Un (1) mois au moins avant le déroulement de la mission, la Partie d'accueil communiquera son accord définitif à la Partie d'origine.

Dix (10) jours avant leur départ, la Partie d'origine informera la Partie d'accueil de la date et du moyen de transport de l'expert ou de la délégation se déplaçant en vue d'effectuer une mission.

3. Films

Les conditions financières des échanges cinématographiques seront définies par les institutions concernées.

4. Expositions

Les conditions de l'organisation des expositions, y compris de l'assurance des objets d'art, dont la réalisation est prévue dans le présent programme, seront définies par un contrat signé par les institutions organisatrices.

B. Conditions particulières

1. Bourses de spécialisation et de recherche offertes par la Pologne

1.1. La procédure de sélection

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur équivalent, avec un grade académique.

Les candidats sont sélectionnés par Wallonie-Bruxelles International avec l'appui du Fonds de la Recherche scientifique, en association avec l'Ambassade de Pologne à Bruxelles.

Les demandes complètes, avec une lettre d'accompagnement, définissant les candidatures dans l'ordre d'importance, doivent être envoyées au plus tard le 1er avril de chaque année via la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie, avec copie à l'Ambassade de Pologne à Bruxelles. Les demandes envoyées après ce délai ne seront pas prises en considération.

Le dossier du candidat doit être complet, sinon il ne sera pas pris en considération. Celui-ci doit inclure :

- la période exacte des études, selon les prévisions du candidat ;
- un CV détaillé, comportant les informations sur la connaissance des langues étrangères ;
- un plan de travail détaillé ;
- éventuellement une liste des publications ;
- l'indication de l'université ou d'une autre institution académique, où le candidat entend effectuer ses études ;
- l'accord officiel des autorités de la Partie représentant le pays d'origine.

La Partie polonaise fera part de sa décision concernant l'accueil des candidatures et des programmes de travail au plus tard le 1er juillet de l'année de présentation de la demande, via la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie. Une copie de la décision sera envoyée à l'Ambassade de Pologne à Bruxelles.

La Partie d'origine fera connaître, au moins deux (2) semaines à l'avance, les informations détaillées concernant l'arrivée des boursiers. Les dates de séjour, définies avec les universités d'accueil, ne peuvent pas être modifiées, sauf cas particuliers.

1.2. Conditions financières :

A charge de la Partie polonaise :

- bourse mensuelle couvrant les frais de logement et de repas d'un montant adapté au coût de la vie et au règlement en vigueur au jour de la signature d'un montant

minimum de 1350 zlotys (mille trois cent cinquante zlotys) en fonction des qualifications et diplômes des candidats ;

- frais d'enseignement aux mêmes conditions que les étudiants polonais ;

A charge de la Communauté française :

- Frais de voyages internationaux aller/retour.

2. Bourses d'été et d'hiver de langue polonaise offertes par la Pologne

2.1. La procédure de sélection

Elle est identique à celle concernant les bourses de recherche – la réponse concernant les demandes doit être présentée au moins un (1) mois avant le début des cours.

2.2. Conditions financières

Tous les frais de logement, d'inscription, de nourriture (ou forfait pour la nourriture) sont couverts par la bourse mensuelle, accordée par la Partie polonaise.

3. Bourses de spécialisation, de recherche et de stages professionnels offertes par Wallonie-Bruxelles

3.1. Procédure de sélection

Sauf pour le cas précis des stages de fonctionnaires, les candidats devront être titulaires d'un diplôme universitaire, ou d'enseignement supérieur équivalent, obtenu avec un grade académique. Ils peuvent également être dans les dernières années d'études avant l'obtention dudit diplôme.

Les dossiers de candidature seront introduits obligatoirement sur les formulaires de la Communauté française.

Le dossier de candidature devra être dûment complété, sous peine de ne pouvoir être pris en considération. Il comportera notamment :

- la durée d'études ou du stage précise souhaitée ;
- un curriculum vitae détaillé, comprenant notamment les précisions relatives à la connaissance active de la langue française ;
- un plan de travail détaillé ;
- une liste des publications éventuelles ;
- la mention de l'université, de toute autre institution académique ou de l'administration dans laquelle les études ou le stage seront accomplis ;
- l'accord officiel des Autorités de la Partie d'origine.

Les candidats seront sélectionnés par la Partie d'origine en association avec la Délégation Wallonie–Bruxelles à Varsovie et avec le MSWiA, pour ce qui concerne les stages de fonctionnaires.

La Partie d'origine présentera l'ensemble des candidatures avant le 1er avril de chaque année. Aucune autre candidature introduite au-delà de cette date ne pourra être prise en considération.

Les dossiers, obligatoirement accompagnés d'une note de présentation des candidatures par ordre de priorité, seront transmis à WBI, par la voie de l'Ambassade de Pologne à Bruxelles, et à la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie.

WBI fera connaître sa décision quant à l'acceptation des candidatures et des programmes de travail, avant le 1er juillet de la même année.

Il en informera l'Ambassade de Pologne à Bruxelles, avec copie à la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie.

La Partie d'origine fera connaître, au moins deux (2) semaines à l'avance, les informations précises concernant l'arrivée des boursiers. Les dates de séjour, déterminées conjointement avec les universités d'accueil, ne pourront, sauf justification précise, être modifiées.

3.2. Conditions financières

A charge de la Communauté française :

Bourse de spécialisation et de recherche :

- Montant de la bourse : 944,40€/mois (neuf cent quarante quatre euros quarante centimes) indexé annuellement au 1er septembre ;
- Indemnité d'équipement, pour une bourse de six (6) mois minimum : 123,95 € (cent vingt-trois euros nonante-cinq centimes) à l'arrivée ;
- Inscription aux cours ;
- Frais didactiques et de déplacement : 24,79 €/mois (vingt-quatre euros septante-neuf centimes).

A charge de la Partie polonaise :

- Frais de voyages internationaux aller/retour.
-

4. Bourses d'été offertes par la Communauté française

4.1. Procédure de sélection

Elle sera identique à celle des bourses de spécialisation et de recherche. Néanmoins elle ne concernera que les candidats traitant des dossiers internationaux pour le stage organisé par UMons. La réponse aux propositions devra parvenir un (1) mois avant le début des cours concernés.

4.2. Conditions financières

- Per diem de 17,35 € (dix-sept euros trente-cinq centimes) par jour de stage à l'UCL et à l'ULB, ou 110 € (cent dix euros) pour l'ensemble du séjour pour les stages à l'Université de Mons, destiné à couvrir une partie des frais de nourriture ;
- Frais de logement, d'inscription.

A charge de la Partie polonaise

- Frais de voyages internationaux aller/retour.

V. DISPOSITIONS FINALES

Sauf dénonciation par l'une des Parties, les dispositions du présent Programme restent en vigueur jusqu'à la conclusion du Programme suivant.

La Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française invitent la République de Pologne à la prochaine session plénière de la Commission mixte permanente. Les Parties conviennent que la signature du prochain programme s'effectuera à Bruxelles au plus tard au dernier trimestre 2019.

Les dates précises de cette réunion seront déterminées de commun accord par la voie diplomatique.

Fait à Varsovie, le 14 décembre 2016 en deux exemplaires originaux, en langues française et polonaise, les deux textes faisant également foi.

**Pour la Communauté française,
la Région wallonne
et la Commission communautaire française**

Pour la République de Pologne

Pascale Delcomminette

Jakub Skiba